



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

L'ESSENTIEL 2024





Née en 1956 dans le nord de la France, à partir d'une idée qui a vu le jour en Autriche en 1949, SOS Villages d'Enfants France offre à des frères et sœurs sans protection parentale un cadre de vie familial et l'assurance d'une relation affective et éducative stable auprès d'une mère ou d'un père SOS.

Apolitique, non confessionnelle et reconnue d'utilité publique depuis 1969, SOS Villages d'Enfants France est engagée en protection de l'enfance en France et dans une vingtaine de pays dans le monde.

SOS Villages d'Enfants France est membre de la Fédération internationale des Villages d'Enfants SOS. Présente dans 137 pays et territoires, la fédération accompagne 7,7 millions de bénéficiaires et compte 553 villages d'enfants à travers le monde. La fédération a une voix consultative à l'UNESCO et au Conseil économique et social de l'ONU.



SOS Villages d'Enfants est membre du Don en Confiance depuis 1992, et soumise à des contrôles internes et externes.

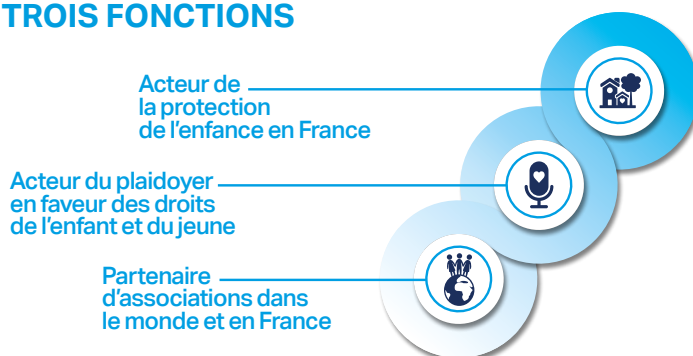
LA MISSION DE NOTRE ASSOCIATION

En France et dans le monde, SOS Villages d'Enfants agit pour les enfants en danger via l'accueil au sein de villages SOS, des programmes de renforcement des familles, et des dispositifs d'éducation ou de formation professionnelle.

L'association accueille plus de 1 600 enfants et jeunes au sein de 20 villages SOS en France. Elle a ouvert début 2024 son vingtième village SOS à Cusset (Allier). Dans le monde, elle soutient plus de 40 villages des associations sœurs membres de la fédération internationale, répartis dans une vingtaine de pays.

Notre organisation s'implique également dans le débat public en plaçant pour défendre une approche par les droits de l'enfant et garantir l'effectivité de ces droits pour les enfants confiés à la protection de l'enfance.

NOS TROIS FONCTIONS



NOS VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

Défendre, promouvoir et mettre en œuvre les droits de l'enfant ;
Appréhender la fratrie comme une ressource pour l'enfant ;
Porter une vision confiante et positive dans les capacités des enfants ;
S'engager à répondre aux besoins de chaque enfant ;
Œuvrer dans la solidarité internationale.

NOTRE GOUVERNANCE

L'assemblée générale, composée de membres adhérents, élit le conseil d'administration. Ce dernier prend toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de l'association et en détermine la politique générale.

Daniel Barroy est président du conseil d'administration depuis le 13 juin 2015. Isabelle Moret assure la direction générale depuis juin 2018.

L'association s'est dotée d'un comité d'éthique et des risques, qui s'assure du respect des valeurs fondatrices et de la philosophie de l'association. Il constitue une instance collégiale qui conduit une veille active sur la prévention des risques.

La commission des finances fait quant à elle des propositions, prépare les projets de budgets et des comptes annuels, et exerce une fonction de contrôle interne.

20

VILLAGES D'ENFANTS SOS



3

VILLAGES D'ENFANTS SOS
EN CONSTRUCTION



3

VILLAGES D'ENFANTS SOS
INAUGURÉS



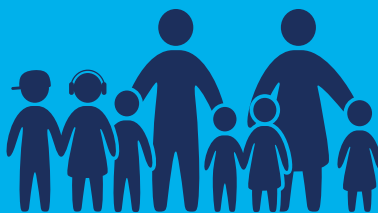
23

ASSOCIATIONS SŒURS
SOUTENUES DANS LE
MONDE



43 000

BÉNÉFICIAIRES DE NOTRE SOUTIEN
DANS LE MONDE (PARENTS, ENFANTS
ET JEUNES)



968 ETP

DONT 305 RECRUTÉS SUR L'ANNÉE

41,6 M€

REÇUS DE LA GÉNÉROSITÉ
DU PUBLIC



1 653

ENFANTS ET JEUNES
ACCOMPAGNÉS



723

PARTICIPANTS À NOS
FORMATIONS



L'anniversaire des 20 ans du village
d'enfants SOS de Sainte-Luce-sur-
Loire



La publication du recueil « Ecrire
avec, écrire pour » conçu avec 59
enfants et jeunes de nos villages
d'enfants SOS



La rénovation du village d'enfants
SOS de Tahoua au Niger



Troisième année de soutien auprès
des familles vulnérables en Ukraine

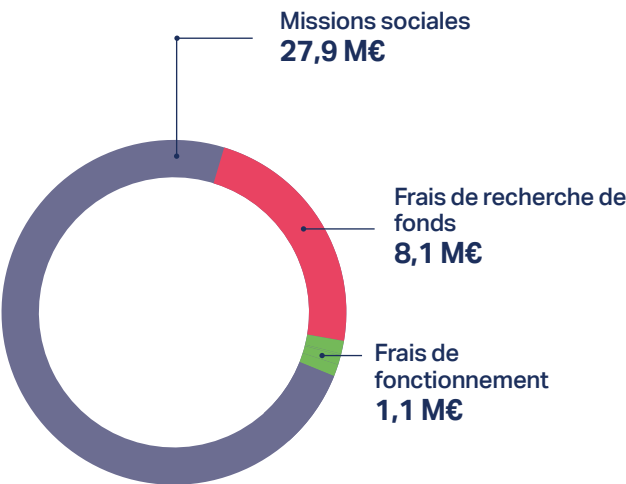


La pose de premières pierres des
futurs villages d'enfants SOS de
Besançon, Sarzeau et de l'Isle-sur-le-
Doubs

NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION SIMPLIFIÉ		EXERCICE 2024
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. Produits liés à la générosité du public	40 641	40 641
2. Produits non liés à la générosité du public	5 279	0
3. Subventions et autres concours publics	68 453	0
4. Reprises sur provisions et dépréciations	479	0
5. Utilisation des fonds antérieurs	945	945
TOTAL	115 797	41 585
CHARGES PAR DESTINATION		
1. Missions sociales	101 164	27 895
2. Frais de recherche de fonds	8 536	8 072
3. Frais de fonctionnement	1 175	1 113
4. Dotations aux provisions et dépréciations	1 979	- 0
5. Impôts sur les bénéfices	162	- 0
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	2 274	2 274
TOTAL	115 290	39 354
EXCÉDENT OU DÉFICIT	506	2 231

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC



Financement des missions sociales :

- **Missions sociales en France : 6,1 M€**
En complément des financements reçus des départements, améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants et des jeunes en proposant des projets innovants
- **Missions sociales dans le monde : 21,8 M€**
Soutenir les associations SOS Villages d'Enfants partenaires à l'international dans leurs actions : accueil en villages d'enfants, et programmes de santé, d'éducation ou de renforcement familial
- **Frais de recherche de fonds : 8,1 M€**
Frais engagés pour rechercher et traiter les dons et libéralités. L'association investit pour la recherche de nouveaux donateurs afin de financer ses missions sociales et la construction des nouveaux villages
- **Frais de fonctionnement : 1,1 M€**
Charges pour le fonctionnement général de l'association. Le Conseil d'administration est vigilant au niveau de ces charges qui restent stables.

Le modèle économique de l'association est basé sur un double financement :

- Les prix de journée versés par les départements qui nous confient les enfants pour assurer le fonctionnement des villages d'enfants à hauteur d'environ 90 %. Ces prix de journée sont inscrits dans le Compte de résultat par origine et destination dans la rubrique « subventions et autres concours publics ».
- Un financement par la générosité du public : dons, legs et mécénats. Ces fonds permettent de réaliser nos missions sociales à l'international (principalement Madagascar, Mali, Togo, Arménie...), de

soutenir notre développement en France à travers la construction de nouveaux villages d'enfants SOS et de déployer des programmes innovants pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants et des jeunes.

Le contexte économique et géopolitique instable de l'année 2024 a eu pour impact un recul de la générosité du public à hauteur de 7 %. Malgré cela, l'association a réussi à stabiliser son niveau d'engagement dans le monde à 23,7 M€.

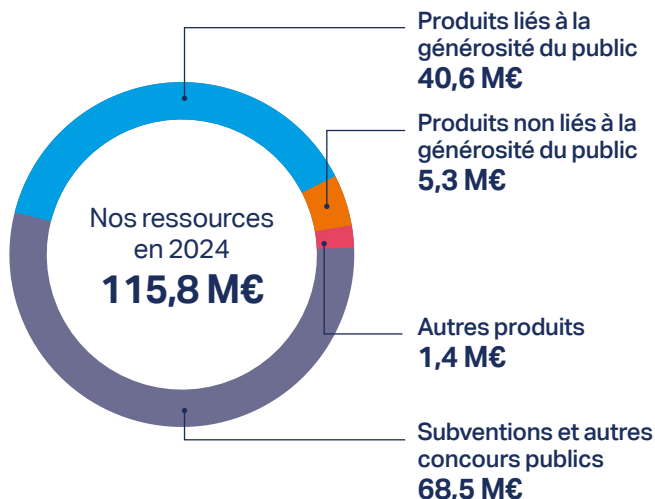
Les missions sociales en France ont augmenté de 7 M€ en raison du développement de l'activité. En effet, l'ouverture progressive du village des Tout-Petits dans le Nord, des nouveaux

villages SOS de Fontcouverte en Charente Maritime, de Cusset et de Commeny dans l'Allier ont généré des financements complémentaires des départements et permis d'accueillir plus de 100 nouveaux enfants. Par ailleurs, l'association s'est engagée dans une démarche RSO et a renforcé l'approche sensible aux traumatismes par la formation de ses équipes et le développement d'un réseau de partenaires.

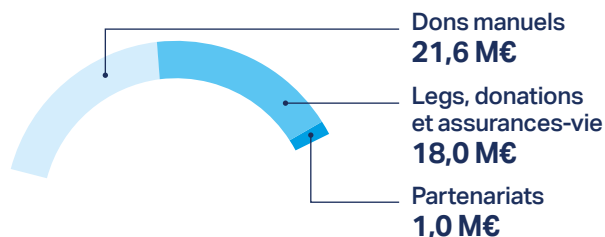
En résumé, **la part des ressources au profit des enfants reste stable cette année à 91,24 € pour 100 € reçus** de la générosité du public et des conseils départementaux. La légère hausse des frais d'appel et de traitement de fonds a été compensée par la baisse des coûts de fonctionnement.

RESSOURCES

Nos ressources sont de 115,8 M€ en 2024 et sont essentiellement composées des prix de journée reçus des conseils départementaux pour notre activité en France (58 %) et des produits issus de la générosité du public (35 %), principalement composé des dons (53 %) et des legs (44 %). Les « subventions et autres concours publics » sont composés pour 67,8 M€ des prix de journée versés par les départements à l'association.

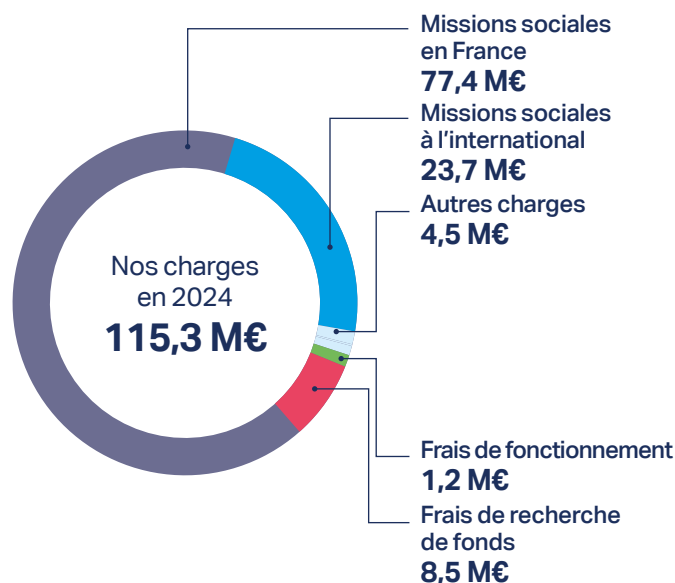


Détails des produits liés à la générosité du public 40,6 M€



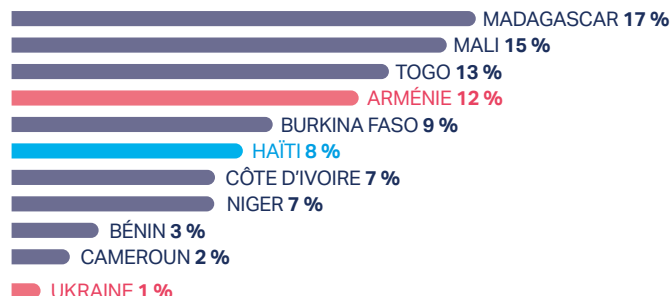
UTILISATION DES RESSOURCES

Les missions sociales ont représenté en 2024 un coût de 101,2 M€ réparti comme suit : 76,5% en France et 23,5 % à l'international.



RÉPARTITION DE NOS ACTIONS À L'INTERNATIONAL

La répartition de nos actions dans le monde est stable entre 2023 et 2024.



EMPLOI DES RESSOURCES

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, **91,24 € vont au profit des enfants.**



EMPLOI DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Sur 100 € reçus de la seule générosité du public en 2024 (collecte et libéralités).



- Missions sociales en France et dans le monde
- Frais d'appel et de traitement des fonds, gestion des reçus fiscaux, charges et frais de personnel sur gestion des legs et du service donateurs
- Frais de fonctionnement et provisions

BILAN SIMPLIFIÉ

ACTIF (EN K€)	2024	PASSIF (EN K€)	2024
I. ACTIF IMMOBILISÉ	109 805	I. FONDS PROPRES	87 242
II. ACTIF CIRCULANT	66 243	II. FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	23 374
		III. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 909
		IV. DETTES	57 523
TOTAL GÉNÉRAL	176 048	TOTAL GÉNÉRAL	176 048

POLITIQUE DE RÉSERVE

Au 31 décembre 2024, les réserves de SOS Villages d'Enfants, figurant au bilan dans la rubrique « Fonds propres », s'élèvent à 68,8 M€, en hausse de 6,7 M€ (dont 6 M€ provenant du résultat 2023). Ces réserves permettent la construction de nouveaux villages d'enfants SOS, à hauteur de 19,9 M€ compris dans ces 68,8 M€, notamment deux villages SOS dans le Morbihan et deux villages dans le Doubs qui ouvriront progressivement à partir de la fin de l'année 2025.

Conformément à sa politique, l'association actualise chaque année une réserve prudentielle qui s'établit à 27,5M€ à fin décembre 2024 et qui est comprise dans les 68,8 M€ cités plus haut. Cette réserve permet de faire face aux aléas (baisse de collecte, inflation...) et correspond à une année de charges pour les actions dans le monde et en France, non financées par les départements. Cette réserve est garantie par des placements financiers en bons de capitalisation.

CONTRÔLE, ÉVALUATION ET TRANSPARENCE

Certification des comptes

SOS Villages d'Enfants veille à la rigueur et à la transparence de l'utilisation des fonds qu'elle reçoit. Ses comptes sont certifiés chaque année par le cabinet EY (Ernst & Young), commissaire aux comptes indépendant. Les bailleurs publics institutionnels, tels que l'AFD ou la DCI Monaco, réalisent également des audits réguliers sur les projets menés à l'international par l'association. Chaque année, SOS Villages d'Enfants publie l'intégralité de ses comptes annuels et les met à disposition dans son rapport financier, accessible librement sur son site internet www.sosve.org.

Fédération SOS Villages d'Enfants International

La fédération a un rôle d'organisation, de suivi et de contrôle de l'action des associations nationales qui en sont membres. Elle assiste SOS Villages d'Enfants France pour garantir la qualité des programmes, de l'accompagnement des enfants, la transparence et la rigueur des flux financiers et l'utilisation des fonds.

Contrôle qualité

En tant qu'acteur de la protection de l'enfance, l'association a l'obligation de procéder à une évaluation régulière de son activité et de la qualité des prestations qu'elle délivre. Cette évaluation est menée tous les cinq ans par un organisme externe accrédité par la Haute Autorité de Santé.

SOS Villages d'Enfants mène en continu des démarches internes visant à améliorer la qualité de l'accueil. Parmi celles-ci figurent : la mise en œuvre de la politique associative de

protection des enfants destinée à garantir leur sécurité, l'organisation d'espaces de participation des enfants, tant au niveau local que national, le déploiement de formations à destination des professionnels dès leur prise de poste, ainsi que la mise en place d'outils et de dispositifs de contrôle permettant l'harmonisation des pratiques, la coordination des interventions et la traçabilité de l'accompagnement.

Les projets soutenus dans le monde bénéficiant de cofinancements institutionnels (Agence française de développement, Union européenne et gouvernement princier de Monaco) sont également suivis par l'équipe de la Direction des programmes internationaux, qui participe au développement et à la coordination des projets mis en œuvre (conception, suivi, évaluation, reporting). La majorité d'entre eux font en outre l'objet d'une évaluation et d'un audit financier externe.

SOS Villages d'Enfants France verse chaque année une cotisation à la Fédération SOS Villages d'Enfants International, qui permet à cette dernière d'assurer le suivi et le contrôle de l'action des associations nationales, dont elle garantit la qualité, ainsi que la transparence de l'utilisation des fonds.

Audit interne

L'association dispose d'un plan d'audits annuels effectués au siège et au sein des établissements par des auditeurs internes. Ces derniers coordonnent le dispositif de gestion des risques de l'association et effectuent un suivi des audits externes.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Les comptes 2024 de SOS Villages d'Enfants France ont été certifiés sans réserve par le cabinet Ernst & Young.

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports – moral, annuel et financier – de l'année 2024, disponibles sur le site internet de l'organisation et sur simple demande : www.sosve.org

NOUS JOINDRE

8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris

Tél. : 01 55 07 25 25

contact@sosve.org

www.sosve.org